

AVENANT au MARCHÉ de GRE à GRE pour étude ADDUCTION d'EAU

Le MAIRE donne connaissance au Conseil d'une lettre qui lui a été adressée par la S.E.C.M.O. (pièce annexe) et de deux avenants, le premier portant sur l'augmentation du prix des travaux du Marché de gré à gré passé le 10 Janvier 1952 pour l'Etude d'Adduction et de distribution d'eau de la Commune de Saint-Denis et le second concerne l'extension du marché aux quartiers suivants:

LA MONTANNE
LE BRULE
SAINT-FRANCOIS
SAINTE-CLOTILDE
LA BRETAGNE

L'importance de ces augmentations serait pour l'avenant n° 2 de 1.500.000 frs et pour l'avenant n° 3 de 1.600.000 frs. Ces sommes seront inscrites au Budget Additionnel de l'exercice 1953.

Mme AMELIN. - Quel est le montant total de la dépense pour ces frais d'études.

Le MAIRE. - La dépense totale sera de 6.600.000 frs.

Mme AMELIN demande ensuite si ces avenants ont déjà reçu l'approbation des Ponts & Chaussées.

Le MAIRE. - Ils ont été transmis par les soins même de la Société à Monsieur l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées.

Mme AMELIN estime que le Conseil émet dans ces conditions un vote qui risque de ne pas être approuvé puisqu'il n'a pas reçu l'agrément de Monsieur l'Ingénieur des Ponts & Chaussées.

Le MAIRE. - Je demande tout de même dans un but de célérité, le vote de ces deux avenants testant entendu que si l'administration de tutelle nous demande d'y apporter quelques modifications celles-ci seront présentées au prochain Conseil.

Je mets aux voix les projets des avenants n° 2 et 3, ce qui est accepté par les Membres présents à l'exception de Mme AMELIN qui déclare s'abstenir.